

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir Mme KOENDERS) - M. PIAN (pouvoir Mme TOMASELLI) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme DURNERIN (pouvoir Mme HERVIEU) - M. HAMEAU (pouvoir M. BORDAT) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM) - Mme FAVIER (pouvoir Mme BLAYA) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. HELIE - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Impasse Commandant Noisot - Cession foncière

Monsieur Masson, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville est propriétaire d'une parcelle en nature d'espace vert, d'une superficie de 677 m², située à l'angle de la rue Saint-Vincent de Paul et de l'impasse Commandant Noisot, cadastrée section DW n°182.

Monsieur et Madame Richard Deplaix, propriétaires riverains, ont sollicité l'acquisition d'une partie de ce terrain afin de pouvoir stationner leurs véhicules et également faciliter les manœuvres de stationnement pour un membre de leur famille en situation de handicap.

Le maintien de cette emprise d'espace vert, d'environ 137 m², dans le patrimoine communal ne présente pas d'intérêt particulier pour la Ville.

Aussi, il est proposé de décider la cession de ce terrain, moyennant le prix de 9 000 €, conforme à l'évaluation de France Domaine et de procéder préalablement à sa désaffectation et à son déclassement du domaine public communal.

Il est précisé que ce terrain est cédé pour permettre exclusivement du stationnement et que l'ensemble des frais nécessaire à cette cession sont pris en charge par les acquéreurs.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'une emprise de terrain en nature d'espace vert, libre d'occupation, d'une superficie d'environ 137 m², cadastrée section DW n°182p ;

2 - décider sa cession au profit de Monsieur et Madame Richard Deplaix, domiciliés 2, impasse Commandant Noisot – 21000 Dijon, moyennant le prix de 9 000 € ;

3 - dire qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ